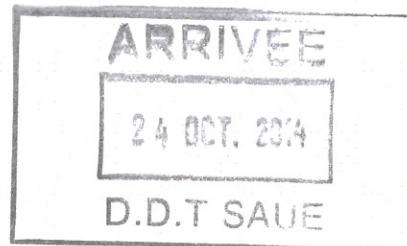




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Metz, le 20 OCT. 2014  
N° 7003 /DEF/EMZD-Metz/D.AFM/B.SEU

Commandement de la  
région Terre Nord-Est,  
commandement des  
forces françaises et de  
l'élément civil stationnés  
en Allemagne.

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,  
gouverneur militaire de Metz,  
commandant de la région terre Nord-Est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne,

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Rochy Condé (60) – révision POS.

RÉFÉRENCE : Lettre du 30 septembre 2014.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Rochy Condé, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du plan d'occupation des sols.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune susvisée est grevée par la servitude PT2 relative au faisceau hertzien de Sainte Geneviève Maison Blanche à Belleuse Le Gros Chêne, approuvée par décret du 24 novembre 1989 et est gérée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz – quartier de Lattre de Tassigny – BP n°70023 – 57044 Metz cedex 1.

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal et aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme, mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par ordre,  
Le lieutenant-colonel Rémy BODLENNER,  
chef de la division appui au fonctionnement du ministère



COPIE :  
- COMBdD Creil  
- DIRISI Metz